

Bilan de compétences

Dans une dynamique de changement, le bilan de compétences est une étape préalable à tout projet d'évolution ou de reconversion professionnelle. Son déroulement est régi par le code du travail qui en définit les étapes et le fonctionnement. Structuré sur la base d'entretiens individuels animés par un professionnel il contribue à étayer des prises de décision quant à son devenir professionnel.

Objectifs :	<ul style="list-style-type: none">✚ Identifier, analyser ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, afin de définir un projet d'évolution ou de reconversion professionnelle.
Public :	<ul style="list-style-type: none">✚ Salarié(e) souhaitant réorienter son parcours professionnel
Contenu	Le bilan de compétences s'articule autour de 3 phases complémentaires :
La contractualisation	Entretiens individuels destinés : <ul style="list-style-type: none">✚ A clarifier ses attentes et besoins,✚ A s'informer sur les modalités de mise en œuvre du bilan : dates, durée, démarche et contenus, présentation du référent bilan.✚ A présenter la démarche d'investigation : descriptif des techniques et outils mobilisés,
L'investigation	Activités destinées : <ul style="list-style-type: none">✚ A établir un diagnostic partagé du parcours personnel et professionnel : aptitudes et compétences développées,✚ A évaluer les dispositions cognitives disponibles pour engager un changement,✚ A établir une cartographie partagée de ses centres d'intérêts,✚ A explorer les pistes d'évolution personnelle et professionnelle. Travail personnel : <p>Durant cette phase de travail le bénéficiaire est appelé à fournir un travail personnel guidé par l'opérateur de bilan : rencontres de professionnels, recherche documentaire, analyse du marché de l'emploi et de la formation.</p>
La conclusion	Formalisation du bilan, <ul style="list-style-type: none">✚ Inventaire des compétences et aptitudes au regard des perspectives d'évolution envisagées,✚ Validation du projet professionnel et/ou du projet de formation,✚ Définition des étapes prévues pour la réalisation de ce projet.✚ Validation du document de synthèse✚ Evaluation du bilan
Durée / dates :	<ul style="list-style-type: none">✚ De 18 heures à 24 heures réparties sur 2 mois en moyenne✚ Adaptation des horaires de travail en fonction à la disponibilité du salarié
Confidentialité	<ul style="list-style-type: none">✚ Le document de synthèse, les résultats aux tests, les pistes retenues, demeurent des informations strictement confidentielles.